
CHARTRE DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER – 2026/2032

Préambule

La présente charte définit le cadre d'action des référents de quartier, bénévoles engagés dans l'amélioration du cadre de vie et le renforcement du lien social au sein des quartiers. Leur rôle s'inscrit dans une démarche participative en collaboration avec les habitants, les associations locales et les institutions.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Les référents de quartier ont pour missions principales :

- Faciliter la communication entre les habitants et les instances municipales.
- Recueillir et relayer les préoccupations des résidents.
- Favoriser la cohésion sociale et l'entraide au sein du quartier.
- Encourager les initiatives locales et citoyennes.
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la tranquillité publique.

ARTICLE 2 : RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Les référents de quartier s'engagent à :

- Être à l'écoute des habitants et faire remonter les informations aux services concernés.
- Collaborer avec les instances municipales.
- Respecter les principes de neutralité, de bienveillance et de confidentialité.
- Ne pas intervenir dans des conflits privés ou politiques.

ARTICLE 3 : DÉSIGNATION ET ENGAGEMENT

Les Référents de Quartier sont désignés sur la base du volontariat. Leur nomination est validée par la municipalité après consultation des acteurs locaux. Ils s'engagent pour une durée de deux ans, renouvelable selon les besoins et leur disponibilités.

ARTICLE 4 : MOYENS MIS A DISPOSITION

Afin d'assurer leur mission, les Référents de Quartier peuvent bénéficier de :

- Un accompagnement par les services municipaux.
- Des réunions régulières avec les élus et techniciens de la ville.
- Des outils de communication pour échanger avec les habitants (boîtes à idées, réunions publiques, plateformes numériques, etc.).

ARTICLE 5 : ÉVALUATION ET SUIVI

Un bilan annuel est réalisé pour évaluer l'impact des actions menées.

Les Référents de Quartier participent à des rencontres afin d'échanger sur les bonnes pratiques et les améliorations possibles.
Toute difficulté rencontrée dans l'exercice de leur rôle peut être signalée à la municipalité pour ajustement.

ARTICLE 6 : RESPECT DES ENGAGEMENTS ET ÉTHIQUE

Les Référents de Quartier doivent agir dans l'intérêt collectif en respectant :

- Une posture d'impartialité et d'indépendance.
- Une éthique de respect et de tolérance envers tous les habitants.
- Une confidentialité des échanges et des informations recueillies.
- Ne pas agir dans son propre intérêt.

ARTICLE 7 : MODIFICATION ET RÉVISION DE LA CHARTE

Cette charte peut être modifiée ou ajustée en concertation avec les acteurs concernés afin de garantir son adéquation avec les besoins du territoire.

Actualisé le 23 juin 2026 lors du Conseil Municipal,

Prénom NOM, Fonction

Signature des parties prenantes :

M. Eric THERRY, Maire

Référent pilote : M. Pascal CORGNET,

Référent (zone verte) et PMR.

Rue de Noisy, ruelle Saint-Laurent, Grande Rue, rue de Gouvieux, rue de l'Orme, place de la Reine Blanche, sente des Grouettes et rue de la Gueule à Vaches.

Mme Vanessa DAVIAU, Référente (zone rose)

Grande Rue, rue Delchet, rue du Four, rue Edouard Picard, rue d'Aval Eau, rue des Jardins et place des Martyrs de Châteaubriant.

M. Jean-Marc PRINCE, Référent (zone orange)

Rue du Cat Rouge, rue des Auges, rue du Crocq, ruelle du Crocq, rue des Frileuses, ruelle Boivin, ruelle Courty Guillot, rue de la Motte et rue de l'Orme.

M. Patrice AVELLAN, Référent (zone jaune)

Rue Pierre Brossolette, Rue de Toutedville, rue du Campant, rue des Gourdeaux, Grande Rue, impasse de Toutedville, Clos de la Source et rue du Parc aux Oiseaux.

M. Jean-Luc GRABIAS, Référent (zone violette)

Grande rue, Rue de Toutedville, rue des Docteurs Darène, rue Paul Delacoste, impasse de Royaumont, rue du Champ Fêtu, rue des Dames d'Ecosse, route de Royaumont, route de Boran et rue du Grand Clos.

Mme Dominique RAMOS, Référente (zone bleue)

Rue du Cimetière, rue des Ajeux, rue Frédéric Masson, rue de l'Atelier, allée Sophie, route de Royaumont, rue des Peintresses, allée des Bassins, rue de la Briette, rue des Vignes, impasse de la Calandre, impasse des Cuiseurs, impasse des Magasins et impasse de la Cheminée.

M. Karim BOUTA, Référent (zone bleue)

Rue du Cimetière, rue des Ajeux, rue Frédéric Masson, rue de l'Atelier, allée Sophie, route de Royaumont, rue des Peintresses, allée des Bassins, rue de la Briette, rue des Vignes, impasse de la Calandre, impasse des Cuiseurs, impasse des Magasins et impasse de la Cheminée.

**Mme Lydie MILENKOVIC, Référente
(zone blanche - Baillon)**

Allée des Templiers, allée du Bois Bonnet, allée Cuimont et allée du Hameau.

**M. Grégory BONNETAIN, Référent
(zone noire - Baillon)**

Rue du Prieuré, rue d'Asnières, rue d'Enfer, rue Santiago Soulas, rue des Marais, sente des Marais, rue du Château, place Jules Gautier, route d'Asnières, chemin rural n°3 et route des Princes.

M. Arnaud BEALES, Référent (Les Tilleuls)

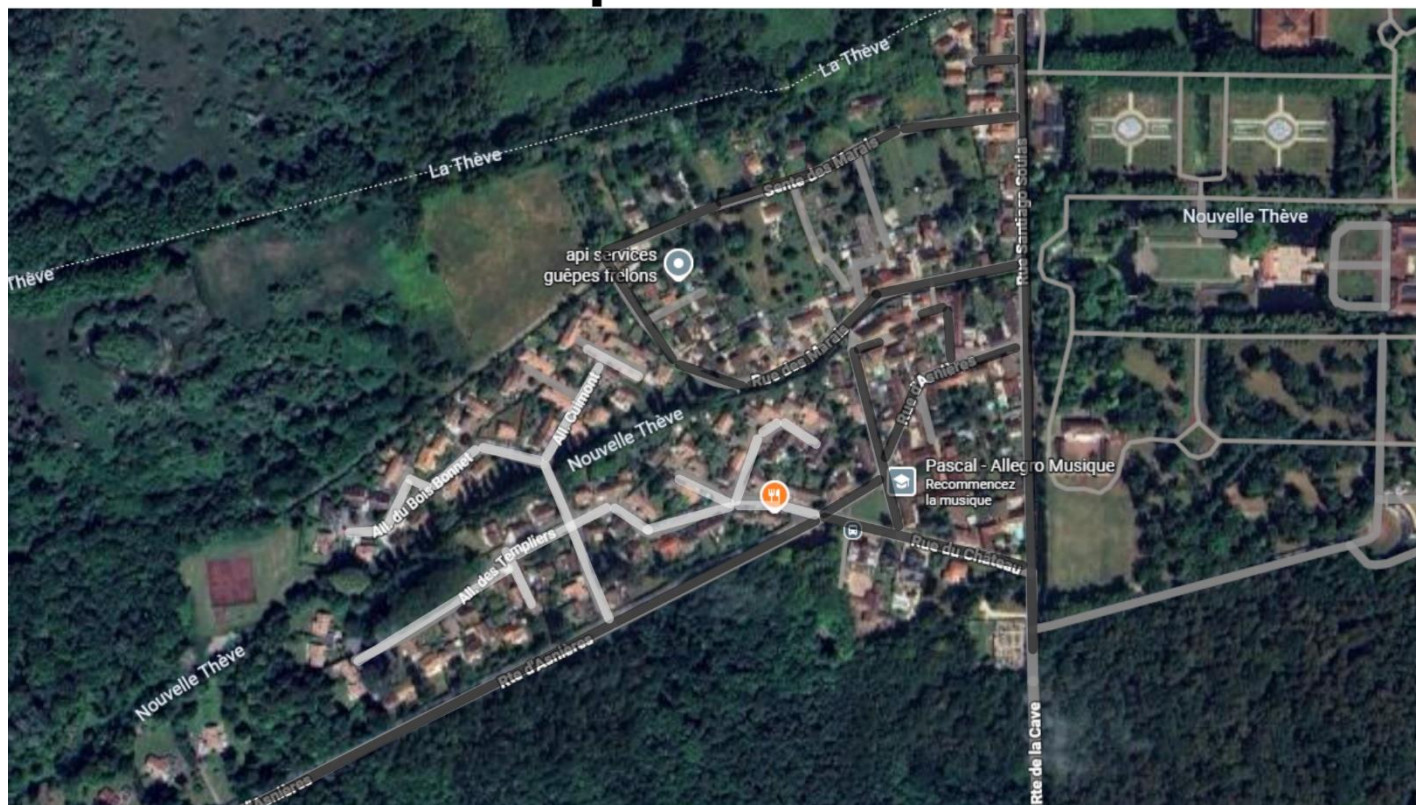
Route de Chantilly, avenue des Chesnays, avenue des Tilleuls, avenue des Charmilles, chemin du Froid Val, allée des Noisetiers et avenue des Acacias.

M. Anthony PELARD, Référent sécurité



ASNIÈRES SUR OISE

Plan des quartiers - Baillon



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire